

209C0418  
FR0000184533-FS0173

18 mars 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**THOMSON**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 17 mars 2009, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2009, directement et indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société THOMSON et détenir, directement et indirectement, 16 032 505 actions THOMSON représentant autant de droits de vote, soit 5,94% du capital et des droits de vote de cette société (1), répartis de la manière suivante :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Société Générale (trading)	13 189 101	4,89
SG Option Europe (trading) (2)	1 658 246	0,61
SG Securities (Paris) SAS (trading) (2)	1 185 158	0,44
<b>Total</b>	<b>16 032 505</b>	<b>5,94</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions THOMSON par le groupe Société Générale, dans le cadre de ses activités de trading.

(1) Sur la base d'un capital composé de 269 890 028 actions représentant autant de droits de vote.

(2) Détenue à 99,99% par Genefinance, elle-même détenue à 100% par la Société Générale.